



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



## DELEGATIONS DE SIGNATURE

données par

M. Gérard GAVORY  
Préfet de la Manche  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite



Arrêtés du 23 février 2021  
signés par le Préfet de la Manche :  
M. Gérard GAVORY

## NUMÉRO SPÉCIAL N° 8



LE CONTENU INTÉGRAL DES TEXTES ET/OU LES DOCUMENTS ET PLANS ANNEXÉS  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture:  
<http://www.manche.gouv.fr>

RUBRIQUE: PUBLICATION - ANNONCES ET AVIS - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## S O M M A I R E

<b>I – DELEGATIONS DE SIGNATURE.....</b>	<b>3</b>
<b>DIRECTIONS REGIONALES.....</b>	<b>3</b>
<i>Arrêté portant délégation de signature à Mme Michèle LAILLIER- BEAULIEU, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.....</i>	<i>3</i>
<i>Arrêté portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord.....</i>	<i>3</i>
<b>DIRECTIONS DEPARTEMENTALES INTERMINISTERIELLES ET DELEGATIONS DEPARTEMENTALES.....</b>	<b>3</b>
<i>Arrêté portant délégation de signature à Mme Martine CAVALLERA- LEVI, directrice des territoires et de la mer de la Manche,.....</i>	<i>3</i>

---

**I – DELEGATIONS DE SIGNATURE**


---

**DIRECTIONS REGIONALES****Arrêté portant délégation de signature à Mme Michèle LAILLIER- BEAULIEU, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

VU le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié ;  
 VU le décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;  
 VU le décret du 7 mai 2019 portant nomination de M. Gérard GAVORY, préfet de la Manche ;  
 VU l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 portant nomination de Mme Michèle LAILLIER- BEAULIEU, directrice du travail hors classe, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE);  
 VU la convention du 3 février 2021 de délégation de gestion entre le préfet de la région Normandie, préfet de Seine-Maritime et le préfet du département de la Manche, relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance dont la gestion d'une ou plusieurs opérations a été confiée à un service externe au périmètre externe du préfet de région ;  
 Il est convenu ce qui suit :

**Art. 1** : Délégation de signature est donnée à Mme Michèle LAILLIER- BEAULIEU, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, pour l'ensemble des actes se traduisant par l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses afférentes au Plan France relance, sur le BOP 362, pour le projet, situé à l'UD DIRECCTE de la Manche, boulevard Félix Amiot, 50 000 Cherbourg en Cotentin.

Le projet est le suivant :

Identifiant national	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Montant financé
FR 1865	Remplacement de 47 radiateurs électriques	Amélioration fonctionnelle dont efficacité énergétique du système de chauffage, car ces convecteurs électriques seront remplacés par des panneaux rayonnants dotés : - d'un régulateur électronique embarqué qui détecte les ouvertures des fenêtres ; - d'une programmation hebdomadaire et week-end modifiable ; D'où une meilleure qualité de chauffage et par conséquent, meilleure qualité de vie au travail et économie en matière de dépense d'énergie.	22 559,00€

**Arrêté portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord**

VU le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié ;  
 VU le décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;  
 VU le décret du 7 mai 2019 portant nomination de M. Gérard GAVORY, préfet de la Manche ;  
 VU l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer du 21 août 2020 portant nomination de M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;  
 VU la convention du 3 février 2021 de délégation de gestion entre le préfet de la région Normandie, préfet de Seine-Maritime et le préfet du département de la Manche, relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance dont la gestion d'une ou plusieurs opérations a été confiée à un service externe au périmètre externe du préfet de région ;  
 Il est convenu ce qui suit :

**Art. 1** : Délégation de signature est donnée à M. Hervé THOMAS, administrateur en chef de 1<sup>re</sup> classe des affaires maritimes, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord, pour l'ensemble des actes se traduisant par l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses afférentes au Plan France Relance, sur le BOP 362, pour les opérations situées au CROSS DE JOBOURG, 11, rue de l'église, 50400 JOBOURG sur la commune de La Hague dans le département de la Manche.

Les opérations sont les suivantes :

Identifiant national	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Montant financé
FR 1891	Isolation thermique du CROSS et changement du chauffage central	1.Isolation et réfection de la toiture du CROSS 2.Changement de fenêtre datant de la construction du CROSS 3.Changement de l'ensemble lumineux intérieur et extérieur du CROSS 4.Terrassement jusqu'à la fondation pour la mise en place d'un drainage et d'une évacuation de l'eau accumulée au niveau des pieds de murs 5.Étanchéité et isolation des fondations 6.Reprise du béton armé endommagé avant la pose d'une isolation par l'extérieur	3 526 699,00€
FR 1892	Changement du chauffage central et passage du fioul à la géothermie	1.Mise en place d'un système de chauffage via la géothermie 2.Terrassement pour la mise en place du chauffage par géothermie	428747,00 €

**DIRECTIONS DEPARTEMENTALES INTERMINISTERIELLES ET DELEGATIONS DEPARTEMENTALES****Arrêté portant délégation de signature à Mme Martine CAVALLERA- LEVI, directrice des territoires et de la mer de la Manche,**

VU le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié ;  
 VU le décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;  
 VU le décret du 7 mai 2019 portant nomination de M. Gérard GAVORY, préfet de la Manche ;  
 VU l'arrêté du Premier Ministre du 1er décembre 2020 portant nomination de Mme Martine CAVALLERA- LEVI, directrice départementale des territoires et de mer ;

VU la convention du 3 février 2021 de délégation de gestion entre le préfet de la région Normandie, préfet de Seine-Maritime et le préfet du département de la Manche, relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance dont la gestion d'une ou plusieurs opérations a été confiée à un service externe au périmètre externe du préfet de région ;

Il est convenu ce qui suit :

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Martine CAVALLERA-LEVI, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe, directrice départementale des territoires et de mer, pour l'ensemble des actes se traduisant par l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses afférentes au Plan France relance, sur le BOP 362, pour le projet situé sur le site de Cherbourg de la DDTM 50, place Bruat, 50100 Cherbourg en Cotentin, dans le département de la Manche.

Le projet est décrit ci-dessous :

<b>Identifiant national</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Descriptif du projet</b>	<b>Montant financé</b>
FR 1818	Changement des chaudières- fenêtres et isolation au sol dans les combles	Remplacement des chaudières et fenêtres existantes, isolation des combles par laine insufflée.	99 863,00 €



Département de la Manche - Imprimerie administrative  
Directeur de la publication: M. le secrétaire général de la préfecture